

Cote du document: EC 2015/87/W.P.2
Point de l'ordre du jour: 3
Date: 16 février 2015
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Révision du procès-verbal de la quatre-vingt-sixième session du Comité de l'évaluation

Note aux membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Ra it Pertev
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: r.pertev@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Comité de l'évaluation — Quatre-vingt-septième session
Rome, 30 mars 2015

Pour: Approbation

Recommandation pour approbation

Le Comité de l'évaluation est invité à approuver les modifications apportées au projet de procès-verbal de sa quatre-vingt-sixième session, telles qu'elles figurent dans le présent document, et à adopter le procès-verbal révisé.

Révision du procès-verbal de la quatre-vingt-sixième session du Comité de l'évaluation

Le représentant de la France a demandé que les paragraphes 25, 28 et 32 du projet de procès-verbal de la quatre-vingt-sixième session du Comité de l'évaluation (document EC/86), sous les points 4 et 5 du Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI) et du Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE), et sous le point 6 de l'évaluation du programme de pays pour la République populaire de Chine, soient modifiés. Après consultation avec la direction, les paragraphes ont été modifiés comme indiqué ci-dessous. Pour plus de clarté, les ajouts sont indiqués en caractères gras et les suppressions sont barrées.

- "25. En réponse aux questions concernant la traduction de la documentation présentée au Comité de l'évaluation, il est rappelé aux membres que le Conseil d'administration a approuvé la limitation du nombre de mots, dans une optique d'utilisation optimale des ressources afin de pouvoir atteindre la cible fixée pour la période couverte par FIDA9 en termes de réduction du budget du groupe 4. Les membres font remarquer que les auteurs devraient éviter de traiter comme ~~les appendices comme faisant~~ une partie ~~intégrante~~ du corps principal des documents et demandent à ce que ce principe soit appliqué avec plus de constance à l'ensemble de la documentation. Conscient de la nécessité de garantir la présentation de toutes les informations nécessaires dans les langues officielles du Fonds, le Secrétariat collaborera en ce sens avec les auteurs des documents."
- "28. Il est ~~noté que~~ demandé si les résultats particulièrement positifs ~~peuvent être~~ sont à attribuer principalement ~~attribués à la fois~~ au FIDA et ou au Gouvernement chinois, pour l'action générale menée par celui-ci dans le domaine de la lutte contre la pauvreté rurale. ~~le premier pour les efforts déployés en termes de conception des projets et de mise en place rapide du bureau de pays en Chine, et le second pour la priorité accordée à l'exécution des projets et à la réalisation des objectifs.~~ IOE note que, d'après l'évaluation, tant le FIDA que le gouvernement sont à l'origine de ce succès. Il est ~~toutefois~~ reconnu qu'il est nécessaire de s'attacher en priorité à l'obtention de résultats positifs pour des indicateurs qualitatifs tels que l'autonomisation du capital humain et social et les activités hors prêts."
- "32. Vu le potentiel que possède la Chine en termes de reproduction à plus grande échelle des projets, il est préconisé de redoubler d'efforts tant dans ce domaine que dans celui de la gestion des savoirs et de la coopération Sud-Sud. Par ailleurs, l'établissement de partenariats stratégiques avec d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, compte tenu de la spécificité du contexte national, est encouragé. La question relative au financement de l'assistance technique est également soulevée et, notant la proportion de fonds octroyés à la Chine, un complément d'information sur les prêts accordés par le FIDA en faveur de l'Afrique subsaharienne est fourni bilatéralement à la demande d'un membre du Comité."